

Compte rendu de séance

Séance du 14 mars 2016

L' an 2016 et le 14 mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes : BOUCHENOIRE Virginie, JACQUIN Angélique, MM : CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Excusé(s) : M. Christophe BERSON

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 09/03/2016

Date d'affichage : 09/03/2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 17/03/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. Guy JAMERON

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Vote du budget commune et CCAS
- Arrêté périmètre de fusion EPCI
- Somme alloué au feu d'artifice 2016
- Devis fossés
- Point sur les travaux de la salle communale
- Travaux à la ferme de Blou (plomberie)
- Concert église / organisation
- Guirlandes de Noël, Réparations ?
- Questions diverses

1 – Vote du Budget communal et CCAS

Vote du compte de gestion 2015 de la commune - 2016/6

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion 2015 du CCAS - 2016/7

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2015 et affectations de résultats de la commune - 2016/8

Commune

Report de l'Excédent de fonctionnement 2014 : 48 376,51 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 27 754,26 €

Soit au total : 76 130,77 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2016 au compte 002 de : 46130,77 €

Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de : 30 000 €

Report Excédent d'investissement 2014 : 144 993,14 €

Excédent d'investissement 2015 : 56 741,48 €

Soit au total de : 201 734,62 €

Report d'excédent d'investissement sur 2016 au compte 001 : 201 734,62 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2015 et affectations de résultat du CCAS - 2016/9

Report de l'Excédent de fonctionnement 2014 : 2 333,05 €

Excédent de fonctionnement 2015 : 3 927,71 €

Soit au total : 6 260,76 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2016 au compte 002 : 3 260,76 €

Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de : 3 000 €

Report Déficit d'investissement 2014 : 13 619,38 €

Excédent d'investissement 2015 : 382,70 €

Soit au total de : 14 002,08 €

Report d'excédent d'investissement sur 2016 au compte 001 : 14 002,08 €

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2016 de la Commune - 2016/10

Après s'être fait présenté le budget primitif 2016 de la commune, les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 152 980,77 € après affectations de résultats 2015.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 314 434,52 € après affectations des résultats 2015.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2016 du CCAS - 2016/11

Après s'être fait présenté le budget primitif 2016 du CCAS, les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2016 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 11 260,76 € après affectations de résultats 2015.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 17 002,08 € après affectations des résultats 2015.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

2 - Arrêté fusion EPCI

L'ensemble du conseil municipal confirme ses avis précédents, souhaitant voir la communauté de communes Loire Longué restée en état. La réponse demandée par la préfecture sera validée au prochain conseil municipal.

3 - Somme allouée au feu d'artifices – 2016/12

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un montant pour la réalisation du feu d'artifices 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- Allouer un montant de 1 500€, au maximum, en faveur du feu d'artifices 2016 ;
- Autorise la Maire à signer les documents à ce sujet.

4 - Devis fossés et travaux sur routes - 2016/13 et 2016/14

2016/13

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de fossé au chemin menant des Donnelières à la Grande Borne, et d'effectuer des travaux de création de fossés, un fossé : des Donnelières à la Grande Borne et un autre entre la Poquerie et les Planches.

Un devis est proposé pour les deux projets :

- l'entreprise MKTP, le devis est d'un montant de 1 689,60€ (des Donnelières à la Grande Borne)
- l'entreprise MKTP, le devis est d'un montant de 931,20€ TTC (pour les 2 créations de fossé)

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- de retenir les 2 devis de l'entreprise MKTP,
- Autorise Monsieur le Maire à signer des documents correspondants.

2016/14

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'installer des balises blanches et rouges afin de délimiter la chaussée car des voitures coupent certains virages et arrivent à la limite du fossé.

Après délibération le Conseil Municipal décide :

- Autorise Mr le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour acheter et installer ces balises.
- Autorise la Maire à signer le devis correspondant.

5 - Point de situation sur les travaux d'agrandissement de la salle communale

Les fondations, longrines et bases des piliers sont presque terminées. Les fermes seront mises en place à compter du lundi 21 mars 2016.

6 – Travaux à la ferme de Blou

Vu l'urgence de la situation (plus d'eau dans la cuisine), les devis de réparations et creusement de tranchées ont été validés par le Maire.

Le moment venu, voir pour augmenter la puissance afin d'éviter les coupures de courant des années précédentes.

7 – Concert à l'église

Exceptionnel, cela sera le 1er concert à l'église de La Lande Chasles. Le groupe de trompes de chasse effectuera un entraînement public, avec entrée gratuite, le vendredi 8 avril 2016 à 19h15. Entrée dans la limite des places disponibles. Les spectateurs sont invités à prévoir éventuellement un coussin pour améliorer le confort des bancs. Une corbeille sera disposée à la sortie pour ceux souhaitant laisser un pourboire en faveur du groupe.

8 – Guirlandes de Noël

Deux demandes de devis ont été adressées et sont en cours de réalisations. Décision sera à prendre au vu des tarifs au prochain conseil municipal

9 – Questions diverses

Mise en place des servitudes d'utilité publique autour des canalisations de transport de gaz en Maine-et-Loire

Information donnée sur l'arrêté préfectoral faisant mention de la présence sur la commune

Logement « les Éclairgies »

La locataire du logement « Les Éclairgies » a signalé à la Mairie des problèmes d'humidité dans la salle d'eau.

L'entreprise la plaque Carolandaise ira voir les soucis d'étanchéité actuel et fera une proposition pour le prochain conseil municipal.

Association des Maires ruraux de France

L'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas adhérer à l'association des Maires ruraux de France

Salle des fêtes

Indiquer à l'entreprise Cadot-Chevet que la brande sur la buvette de la salle communale a subi quelques détériorations dues au vent et qu'elle doit être réparée.

Remarques diverses

Il serait bien d'éviter de se garer devant les fenêtres du logement à côté de la Maire.

Le conseil municipal s'est terminé par une photo souvenir pour fêter l'attribution à la commune du label village internet 2016.

Séance levée à: 21h00

En mairie, le 16/03/2016
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL